

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
E6 SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : STAV

Durée : 2 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 4 pages

DOCUMENTS JOINTS

Document 1 : *Le tourisme, un atout formidable pour la France*, Rapport d'information du sénat n°45 (2013-2014), Octobre 2013

Document 2 : *La voie verte prend son aise*, Le Journal de Saône et Loire, Juillet 2014

Document 3 : *Voie verte : les agriculteurs (également) mécontents*, Le Doubs agricole, octobre 2011

SUJET

PREMIÈRE PARTIE (7 points)

1. D'après le **document 1**, « *D'un point de vue purement économique, les retombées directes du secteur du tourisme dans notre pays sont estimées à 7,1 % du PIB. Le poids global, retombées indirectes comprises, dépasse les 9 %.* ».
 - 1.1. Définir la notion de PIB. (1 point)
 - 1.2. Proposer deux critiques généralement émises à l'encontre du PIB. (2 points)
 - 1.3. Expliquer les deux phrases citées ci-dessus. (1 point)
2. Le document 1 parle du tourisme comme « *à la fois productif et créateur d'emplois peu délocalisables* ».
 - 2.1. Préciser la nature de la production du secteur du tourisme. (1 point)
 - 2.2. Proposer une définition de la notion d'emploi. (1 point)
 - 2.3. Expliquer ce que sont des emplois « *peu ou non délocalisables* ». (1 point)

DEUXIÈME PARTIE (7 points)

3. Les documents font référence à la fonction touristique ou récréative des territoires. Présenter deux autres fonctions des territoires ruraux. (1 point)
4. Dans le **document 3**, il est noté que « *Sans paysans, le lac ne serait probablement pas aussi attractif.* ».
Expliquer en quoi cette phrase illustre le caractère multifonctionnel de l'agriculture. (2 points)
5. Le projet de voie verte (**document 3**) montre que les territoires ruraux sont l'objet de conflits d'usage.
 - 5.1. Expliquer cette notion de conflit d'usage. (1 point)
 - 5.2. Identifier, à partir des différents documents, 4 acteurs concernés par ce type de conflits. (1 point)
6. Dans le **document 1**, et indirectement dans les **autres documents**, il est question d'aménagement du territoire. Préciser, à partir d'un exemple, ce qu'est une politique d'aménagement du territoire. (2 points)

TROISIÈME PARTIE (6 points)

Dans un développement structuré d'une vingtaine de lignes ou dans un tableau présentant des arguments développés, montrer quels sont les avantages et les inconvénients des aménagements touristiques des territoires ruraux pour les agriculteurs, les résidents et les collectivités territoriales. **6 arguments sont attendus au total.**

Evaluation : 1 point par argument pertinent ; un équilibre entre les avantages et les inconvénients n'est pas nécessairement attendu.

DOCUMENT 1

Le tourisme, un atout majeur pour notre pays

Bien que cela soit trop souvent oublié, le tourisme est une composante de premier plan de notre économie nationale. À la fois productif et créateur d'emplois peu délocalisables, le secteur est porteur d'effets structurants majeurs en termes d'aménagement du territoire.

La France, première destination touristique au monde

La France s'enorgueillit, à juste titre, de demeurer le pays le plus visité au monde, et ce devant d'autres grandes nations du tourisme dont les territoires et la population sont pourtant bien supérieurs. (...)

Une contribution essentielle à la richesse nationale

Le tourisme est un secteur économique de première importance pour la France et représente un potentiel important de croissance notamment en termes d'emplois. D'un point de vue purement économique, les retombées directes du secteur du tourisme dans notre pays sont estimées à 7,1 % du PIB. Le poids global, retombées indirectes comprises, dépasse les 9 %. Le secteur emploie directement près d'un million de personnes et un autre million indirectement. (...)

Un secteur fortement pourvoyeur d'emplois non délocalisables

Le tourisme recourt à une main-d'œuvre qu'il va chercher sur les territoires où il se développe. N'étant pas « dématérialisable », du moins pour ce qui est des prestations physiques directement apportées au consommateur, il est en effet contraint de la recruter et de la faire travailler essentiellement sur le territoire national, ce qui en fait un secteur structurant pour l'économie locale.

Une source d'attractivité substantielle pour l'ensemble de nos territoires

(...) Toutes les régions françaises, riches chacune de ses attraits et de ses spécificités, profitent de cette attractivité, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou mondiale. (...) Certes, les dotations en ressources et les capacités d'action des collectivités et des opérateurs sont (...) très inégales, mais nul lieu sur notre territoire n'est totalement dépourvu d'atouts en matière touristique.

Le tourisme a constitué par ailleurs un facteur structurant dans l'aménagement de nos territoires. Il a en effet généré de nombreuses infrastructures et suscité de grands programmes, tant sur le littoral qu'à la montagne, au cours des décennies 1960 à 1980.

DOCUMENT 2

La voie verte prend ses aises

À l'occasion de l'inauguration du tout nouveau tronçon de la voie verte entre Écuisses et Montchanin, les élus ont rappelé l'importance de ces axes pour le développement touristique.

Un nouveau tronçon de 1,5 km de voie verte, qui prolonge celle existant déjà entre Saint-Julien-sur-Dheune et Écuisses jusqu'à Montchanin, vient d'être mis en service. Les élus du secteur étaient réunis hier autour du vice-président du Conseil Général chargé du développement touristique, pour l'inaugurer et rappeler l'importance que ces voies jouent dans le développement touristique de la région.

« On ne réfléchit plus uniquement aux itinéraires, mais à la mise en valeur du territoire. C'est un vrai outil de développement rural. Les voies vertes doivent passer par les villages : les auberges, les gîtes et les épiceries doivent en tirer partie », a expliqué le vice-président du Conseil Général. Une étude estime ainsi à 50 000 € par an et par km les retombées économiques pour le territoire. Ce qui justifie amplement, pour les élus, l'effort financier important consenti pour développer ces axes, estimé à 120 000 € le km en moyenne. « Ce nouveau tronçon a coûté 113 000 € pour 1,5 km, c'est plutôt bon », a-t-il souligné.

Premiers vélos

Des retombées économiques confirmées sur le champ par Marceline et Laurent, un jeune couple du Lyonnais parmi les premiers utilisateurs de la nouvelle voie. « On a une maison de campagne à Saint-Vallier, nous sommes partis de là, ce matin, pour un périple de neuf jours qui va nous amener jusqu'à Auxerre, explique Laurent. Les voies vertes, on en a fait un peu au début, puis de plus en plus... C'est idéal pour la sécurité. On ne circule plus que sur ce type de voie, on prévoit nos itinéraires en fonction de ça. Et pour l'hébergement, on privilégie les campings qui sont installés au bord. »

En Saône-et-Loire, ils sont servis, puisque le département, pionnier dans ce domaine, compte déjà 230 km de voies vertes. Et de nouvelles sont déjà prévues (...).

DOCUMENT3

Voie verte : les agriculteurs (également) mécontents*

Plusieurs exploitants sont impactés par le projet* qui selon eux ne prend pas assez en compte les contraintes foncières et agricoles induites par un tel aménagement. Les agriculteurs ont mis un certain temps avant de rejoindre le collectif anti Voie Verte qui a encore manifesté son mécontentement devant la sous-préfecture de Pontarlier le 1^{er} septembre dernier. « On n'a jamais été contre un projet touristique. Si on se mobilise maintenant, c'est parce qu'on a le sentiment d'avoir toujours été ignorés », observe un agriculteur. (...)

Tout avait pourtant bien commencé à l'automne 2008 quand le Conseil général avait présenté le concept en annonçant une large concertation sur cet aménagement. (...)

Sans paysans, le lac ne serait probablement pas aussi attractif. Les griefs des agriculteurs sont multiples. Ils dénoncent les problèmes d'emprise foncière et de restitution de terres. « Il nous faut des pâturages, il nous faut de la surface. La voie verte passe sur des terrains plats, accessibles, mais on veut nous restituer des parcelles en pente. » (...)

Autre critique avec les parkings aménagés aussi sur des bonnes terres agricoles. Les agriculteurs se demandent comment gérer la cohabitation avec les troupeaux et les engins agricoles qui devront forcément franchir la voie verte pour se rendre aux champs. (...)

** Cet article de presse de 2011 fait référence à un projet de voie verte dans le Doubs sur le lac de Malbuisson : ce projet a depuis été abandonné.*

Pour information :

- Voie verte du document 2 : Région Bourgogne
- Voie verte du document 3 : Région Franche-Comté



Source : service-public.fr